



Rapport du Président du jury, Monsieur Didier PERELLO

Examen professionnel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2024

Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

I- L'ADMISSIBILITE

- 1) L'épreuve
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 4) Les seuils d'admissibilité

II. L'ADMISSION

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves orales
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves orales
- 4) Le profil des candidats admis

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade est organisé en convention avec l'ensemble des CDG de la région PACA.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 5 mars 2024
- Fin de retrait de dossiers : 10 avril 2024
- Date limite de dépôt de dossier : 18 avril 2024
- Epreuves écrites d'admissibilité : 26 septembre 2024
- Epreuves orales d'admission : Du 22 au 24 janvier 2025

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Trois élus locaux :

- Mr PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Mr LUCAS François, Adjoint au Maire de Mornas,
- Mr RIPERT Gilles, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Trois personnalités qualifiées :

- Mme MEZIERES Lydie, représentante du CNFPT,
- Mme RIVOLIER Emilie, Responsable Services Juridique et Ressources Humaines de la Mairie des Angles,
- Mr BLANC Philippe, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon,

Trois fonctionnaires territoriaux :

- Mme ROUSSEAU Virginie, Directrice des Ressources Humaines de la Mairie de l'Isle sur la Sorgue,
- Mme RUIZ Sandra, représentante du personnel CAP B, Responsable des Ressources Humaines de la Mairie de Caumont sur Durance,
- Mr ANDREOTTI Romain, Directeur Général des Services de la Mairie de Lapalud.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2012-940 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Examen ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Mesure dérogatoire : article 10 II du décret 2022-1200 du 31 août 2022 (modifié par l'article 3 du décret 2023-927 du 07 octobre 2023) :

Les rédacteurs territoriaux qui, à la date du 1^{er} septembre 2022, relevaient de ce grade, sont réputés réunir les conditions pour un avancement au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues à l'article 25 du décret du 22 mars 2010 susvisé dans leur rédaction antérieure au 1er septembre 2022.

Rappel des anciennes conditions :

Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de service effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Conformément à l'article 16 du décret n° 2013-593 les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

I. L'ADMISSIBILITE

1) L'EPREUVE

L'épreuve d'admissibilité consiste en la **rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'EPREUVE ECRITE

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Nombre de candidats	%
04	4	3,7%
05	5	4,6%
06	23	21,1%
13	36	33,1%
83	20	18,3%
84	14	12,8%
Corse	0	0%
Occitanie	2	1,8%
AURA	5	4,6%
TOTAL	109	100,00%

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Femme	Homme
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	26	0
41 - 50 ans	46	3
≥ 51 ans	34	0
TOTAL	106	3

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS A L'EPREUVE ECRITE

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes ≥ 10/20	nombre de notes < 10/20	nombre de notes éliminatoires
Rapport	109	8,55	17	0	40	69	9

4) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 5/20. 100 candidats sont donc conviés à l'épreuve orale d'admission.

II. L'ADMISSION

1) L'EPREUVE

L'épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé coefficient 1)

2) LE PROFIL DES CANDIDATS CONVOQUÉS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Huit candidates convoquées à l'épreuve orale d'admission ne se sont pas présentées.

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Nombre de candidats	%
04	4	4,3%
05	4	4,3%
06	21	22,8%
13	30	32,7q%
83	16	17,4%
84	13	14,1%
Corse	0	0%
Occitanie	1	1,1%
AURA	3	3,3%
TOTAL	92	100,00%

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Femme	Homme
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	22	0
41 - 50 ans	40	3
≥ 51 ans	27	0
TOTAL	89	3

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	9,05	14	5	38	54	/
Entretien	10,4	16,5	3	54	38	2
Moyenne des 2 épreuves	9,71					

Après délibération, le jury a fixé le seuil d'admission à 10/20.

4) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

A l'issu des épreuves, 49 candidats sont admis à l'examen professionnel de rédacteur principal de deuxième classe par avancement de grade.

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Nombre de candidats	%
04	3	6,1%
05	3	6,1%
06	12	24,5%
13	16	32,7%
83	7	14,3%
84	7	14,3%
Corse	0	0%
Occitanie	1	2%
AURA	0	0%
TOTAL	49	100,00%

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Femme	Homme
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	13	0
41 - 50 ans	25	1
≥ 51 ans	10	0
TOTAL	48	1

CONCLUSION

L'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} par avancement de grade a été réussi par 45% des candidats qui se sont présentés à ce dernier. A l'image de la filière administrative, on remarque que cet examen a été essentiellement présenté par des candidats de sexe féminin (97,2% de femmes).

Le rapport avec proposition semble avoir été perçu comme difficile pour les candidats avec une moyenne de 8,55/10 et 9 candidats éliminés suite à cette épreuve (8,3%). La première partie a été moyennement réussie, la méthode du rapport est maîtrisée mais bien souvent des éléments essentiels étaient manquants (aspect juridique, identification et rôles des acteurs...). La seconde partie relative aux propositions, montre que la conduite de projet est connue mais pas suffisamment maîtrisée. Il s'agissait souvent d'une suite d'idées souvent mal organisées, peu concrètes et donc non opérationnelles.

La moyenne des épreuves orales d'admission est de 10,4. Le jury relève que la présentation des candidats était bonne mais qu'ils avaient du mal à aller au-delà de leur domaine de compétences, ne maîtrisaient que superficiellement l'environnement territorial, et qu'ils n'ont pas su démontrer leur capacité à l'encadrement.

Le 02/04/2025

Didier PERELLO
Président du jury

